



## COMMUNIQUE DE PRESSE N°9 / 2013

---

### **Le 5<sup>e</sup> séminaire international sur la sûreté et la sécurité de l'exploitation ferroviaire organisé par l'ONCF et l'UIC, s'est tenu à Tanger du 10 au 12 avril 2013.**

(Paris/Rabat, 16 avril 2013) Le 5<sup>ème</sup> séminaire international sur la sûreté et la sécurité de l'exploitation ferroviaire s'est tenu à Tanger. Placé sous le Haut Patronage de sa Majesté le Roi Mohammed VI, il a été organisé par l'Office National des Chemins de Fer marocains (ONCF) et l'Union Internationale des Chemins de Fer (UIC).

Les présentations et débats ont permis, par l'échange d'expérience des entreprises comme par les présentations d'experts, de progresser dans deux directions :

- la définition du concept de protection globale de l'exploitation ferroviaire qui met en synergie, au service des clients et des personnels, les aspects et politiques de sécurité, de sûreté, et de sécurité civile ;
- la préparation par l'UIC d'un guide sur la sûreté des systèmes ferroviaires à grande vitesse qu'ils soient en fonctionnement, en développement ou en projet.

Près de 250 participants ont assisté à ce séminaire, ouvert officiellement par M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement et des Transports du Royaume du Maroc, Mohamed Rabie Khlie, Directeur Général de l'ONCF et Président de la Région UIC Afrique, et M. Jean-Pierre Loubinoux, Directeur Général de l'UIC. (*voir détails dans le communiqué de presse N°8 du 11/04/2013*).

Le séminaire a été axé sur les aspects pratiques liés à la sécurité, la sûreté et à la sécurité civile. Plus de 40 intervenants, y ont traité les sujets spécifiques suivants tant au niveau de leur management au sein des entreprises ferroviaires, qu'au développement de la recherche pour préparer l'avenir :

- La sûreté dans le cadre de la protection et de la lutte contre les volontés malveillantes, de la délinquance quotidienne jusqu'au terrorisme
- La sécurité des circulations dans l'organisation du transport, avec un accent mis sur les facteurs humains et sur l'intérêt de bases statistiques communes notamment pour juger de l'efficacité des actions menées
- La sécurité civile ou environnementale en termes de prise en compte des risques naturels et événements pouvant perturber l'exploitation ferroviaire,
- La protection civile et l'intervention des services d'urgence en cas d'incident ou d'accident, en vue de réduire autant que faire se peut leurs conséquences.

La déclaration finale ci-jointe adoptée à l'unanimité par les participants reprend ces principaux aspects.

#### CONTACTS

UIC Division Sûreté  
Jacques Colliard  
[colliard@uic.org](mailto:colliard@uic.org)

ONCF – Directeur du pôle sécurité et contrôle  
Moha Khaddour  
[khaddour@oncf.ma](mailto:khaddour@oncf.ma)

## 5<sup>ème</sup> Edition du Séminaire International

### Sûreté et sécurité de l'exploitation ferroviaire

#### Manifeste adopté à Tanger le jeudi 11 avril 2013

Les participants remercient chaleureusement les autorités Marocaines, l'ONCF et l'UIC pour l'organisation de ce 5<sup>ème</sup> séminaire auquel Sa Majesté le Roi Mohammed VI a bien voulu faire l'honneur d'accorder son haut patronage.

Ce haut patronage souligne l'importance de cet événement qui a insisté sur deux points particuliers pour lesquels les participants manifestent leur volonté de s'engager encore ensemble à l'avenir : le développement de **la protection intégrale intégrée** de l'exploitation ferroviaire et des personnes associées (clients, personnels, prestataires....), et la mise au point d'un **référentiel commun** des stratégies de sûreté spécifiques aux systèmes à grande vitesse.

Le chemin de fer représente un mode de transport majeur pour la société, construit sur la recherche permanente de la sécurité, et a vocation à répondre à d'autres enjeux posés par les clients et les autorités nationales. Chaque évolution d'organisation, technologique, dans les vitesses ou les performances doit être analysée avec précision pour éviter tout effet négatif qui pourrait accompagner les progrès en la matière.

**La protection intégrée** de l'exploitation ferroviaire regroupe des concepts différents, complémentaires et interactifs :

- La sûreté au sens de protection et lutte contre une volonté malveillante depuis les dégradations et la délinquance légère jusqu'au terrorisme, responsabilité partagée entre les autorités publiques et les entreprises ferroviaires
- La sécurité des circulations au sens d'organisation du transport pour permettre l'acheminement des voyageurs et des marchandises sans (ou avec le minimum de) risques, responsabilité fondamentale des entreprises du secteur ferroviaire
- La sécurité civile ou environnementale au sens de la prise en compte des risques naturels, conditions climatiques extrêmes, la protection des personnes dans les emprises ou à leur abord.....
- La protection civile et l'intervention des services d'urgence en cas d'incident ou d'accident dans la mesure où l'on ne peut pas garantir l'absence d'incident de quelque nature que ce soit malgré toutes les dispositions mises en place en matière de sûreté, sécurité des circulations, et sécurité civile

Pour chacun de ces concepts, la stratégie à mener repose sur des principes semblables : utilisation des technologies adaptées, mobilisation des facteurs humains, mise au point des procédures cohérentes ou communes.

**Un référentiel commun des stratégies de sûreté spécifiques aux systèmes à grande vitesse** est rendu nécessaire par les enjeux de leur développement permanent et rapide, compte tenu :

- Du coût de ces systèmes, comprenant une part importante de financement public à protéger,
- De leur aspect symbolique pour le développement économique et social d'un pays et du retentissement médiatique ou politique lié à leur fonctionnement
- De leur perspective de développement du trafic international qui nécessite la mise au point de référentiels cohérents ou communs
- De l'aggravation possible des conséquences des incidents ou accidents en fonction de la vitesse à laquelle ils se produisent

Dans ces conditions les participants soutiennent l'idée de développer sous l'égide de l'UIC un **référentiel commun** de sûreté des systèmes à grande vitesse, qui pourrait être ultérieurement étendu aux autres circulations, qui rassemblerait les bonnes pratiques et retours d'expériences dans l'ensemble des pays concernés par la grande vitesse ferroviaire en exploitation, en développement ou en projet, et qui en ferait la synthèse pour déterminer les principaux axes de progrès à développer en commun.

Les participants confirment leur volonté de travailler en commun sur ces domaines tant au niveau des entreprises ferroviaires elles mêmes, qu'en partenariat avec les autorités nationales et les diverses organisations ou institutions internationales compétentes pouvant intervenir et apporter leur appui sur ces sujets.

**Tanger, le Jeudi 11 avril 2013**